Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-215602046-20261102-DEL74_2026-DE

COMMUNE SAINT ALLOUESTRE
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le 02 novembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de SAINT-ALLOUESTRE régulièrement convoqué le 19 octobre 2026 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine AUDIC, Maire.

Etaient présents : Martine AUDIC, Marie Hélène JÉHANNO, Gérard GUILLO, Astrid MAUGUEN, Raymond PICAUD, Christian MANDART, Sébastien LEROUX, Paulette RIVOAL, Mickaël SEVENO, Gaël MALCOSTE, Cindy PICAUD LE ROY, Audrey CORFMAT, Sarah LE PEN et Adrien BRIANT

Absente excusée : Magali LE GOFF

Secrétaire de séance : Sarah LE PEN

DELIBERATION N° 74-2026 - RENOUVELLEMENT CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU MORBIHAN (CDG 56)

Madame la Maire informe l'assemblée que la convention relative à la médecine professionnelle et préventive qui lie la commune et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan arrive à échéance le 31 décembre prochain.

Elle précise que le CDG56 propose une nouvelle convention, validée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, qui entre en vigueur à compter de sa date de signature et est conclue jusqu'au 31 décembre 2032.

Vu les dispositions du code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Considérant que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;

Vu le projet de convention d'adhésion décrivant les missions confiées au Centre de Gestion en matière de médecine de prévention,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décide :

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-215602046-20261102-DEL74_2026-DE

- D'approuver les termes de la convention d'adhésion à la prestation médecine professionnelle et préventive proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan, telle qu'annexée à la présente délibération,
- D'autoriser Madame la Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre,
- Dit que cette décision au comité social territorial pour information.

Pour copie conforme,
La Maire, Martine AUDIC



Certifié exécutoire
le
Publié le 05 novembre 2026